

« LA PAROISSE DE VINGT-NEUF »

Au mois de janvier 1703, décédait à Montréal, Jeanne, « servante des pauvres à l'hôpital des religieuses ». La défunte, d'après l'acte, aurait eu trente-deux ans et elle était fille des défunts Jean *Gladus* et Marie *Langlois*, en leur vivant domiciliés au Cap de la Madeleine.

Six ans plus tard, une sœur de Jeanne trouve mari à Montréal et un passage du registre de l'état civil attire l'attention.

Le dixième jour de février, en l'an 1709, Jean Menguy (ou Mainguy) dit La Chaussée, caporal de la compagnie de M. de La Mothe fait bénir son union avec demoiselle Marie *Gladus*. Suivant la coutume, l'officiant, l'abbé Yves Priat, consigne l'origine des époux. Le marié est fils de Guillaume Menguy et de Julienne Laquitte de la paroisse de Guiliac, évêché de Saint-Mâlo. Rien d'étrange jusque là, c'est au sujet de l'épousée que le renseignement déconcerte, car elle est dite : « fille de Jean *Gladus* et de Marie *Anglois* de la PAROISSE DE VINGT-NEUF, demeurante à présent à Montréal ».

Comment l'abbé Priat a-t-il pu écrire très lisiblement, dans le double registre, *paroisse de vingt-neuf*?... Était-ce le nom déformé d'une localité d'Amérique, d'Europe ou d'Asie ?

A ce sujet, il y a longtemps, un descendant de Jean *Gladus*, nous disait « que son ancêtre avait dû être marié et être père de famille hors du Canada. A preuve, Mgr Tanguay n'a pu indiquer le lieu de son mariage, non plus que le lieu de naissance de ses enfants. En fait, il n'a donné que la date approximative de leur venue au monde » (1). Et notre informateur se demandait si son ancêtre était d'origine française. Au 17^e et au 18^e siècle, on a écrit *Gladus*, *Gladius*, *Glaudus*(2) et *Gladouce*(3), évidemment parce que les enfants du colon prononçaient la syllabe *us* finale de leur patronyme, *iouce* ou *ouce*, soit parce qu'ils avaient été élevés en pays anglais, soit parce que leur mère était de

(1) TANGUAY, I, 271 & IV, 300.

(2) TANGUAY, IV, 300.

(3) Registre de Notre-Dame de Montréal, 6 octobre 1687.

langue anglaise(4), « en tout cas, ajoutait-il, le véritable nom du père devait être *Gladius*. Or ce mot étant latin, pouvait-il avoir été porté par un Français ? »...

Malheureusement, continuait notre ami, « je n'ai pu trouver quand Jean Gladus avait demeuré au Cap de la Madeleine. Cette seigneurie a été habitée dès 1652, il y a eu une église et des missionnaires, cependant il n'y a aucun registre avant novembre 1673, sinon plus tard. Un généalogiste d'autrefois, F.-L. Désaulniers, était d'opinion qu'ils avaient été perdus tout comme ceux de la paroisse de Champlain tenus avant 1679.

N'étant pas en état de décider, nous avons fait appel aux chercheurs et trois d'entre eux nous ont signalé un document qui met au rancart, partie du moins, de la problématique hypothèse de notre défunt ami. Dans le greffe du notaire Jacques La Touche, qui a exercé sa profession à Champlain et au Cap de la Madeleine et dont les minutes sont conservées dans les archives judiciaires des Trois-Rivières, à la date du 26 octobre 1665, se trouve le contrat de mariage de Jean, fils de François Gladus et de Claude Baudry de la paroisse de St-Léger, ville de Cognac, et Marie, fille de Pierre Langlois et de Jeanne Théoret de St-Hilaire Chartres, en Beauce(5).

Voici donc établi que *les deux époux étaient français*, qu'ils ont dû être mariés soit en la seigneurie du Cap de la Madeleine, soit en celle de Champlain et que c'est là aussi que naquirent leurs sept rejetons entre 1666 et 1679(6).

Alors comment expliquer la prononciation bizarre du patronyme du colon ? Comment surtout expliquer le nom « paroisse de vingt-neuf », dans l'acte rédigé par l'abbé Priat ?

A ce problème, une dame généalogiste a offert une solution. La mariée devait avoir 29 ans et l'officiant par pure distraction, a inscrit l'âge là où il aurait dû inscrire le lieu de naissance, ce qui est possible, car les mots « paroisse de vingt-neuf » se trouvent dans la ligne au-dessus des mots *âgée de vingt ans*, (suivis d'un blanc).

(4) TANGUAY, I, 271 & IV, 300 la nomme « Anglaise ». Dans un acte du 1er décembre 1715, on lit « Anglesse ».

(5) Quand l'érudit J-Edmond Roy publia sa précieuse *Histoire du notariat* on ne connaissait, du notaire Latouche qu'un acte de 1666 et quelques-uns de 1668. Un classement subséquent a permis d'en exhumer plusieurs autres.

(6) Les époux Gladu ont certainement demeuré à Champlain, car c'est là que leur fils Laurent, âgé de trois ans fut inhumé le 6 décembre 1680.

Une dernière trouvaille confirme la solution offerte ci-haut. A son décès, le 29 décembre 1745, à Saint-Laurent, près Montréal, Marie Gladus, épouse du bedeau Jean Main-guy, est dite âgée de 66 ans. La défunte était donc née en 1679 et elle aurait eu 29 ans accomplis, lors de son mariage.

Bien que les registres de l'état civil, en notre province, soient généralement bien tenus, on ne peut éviter d'y cueillir, ici et là des erreurs, des méprises parfois curieuses, toute fois celle que nous relevons en cet article nous paraît être unique.

E.-Z. MASSICOTTE.

RÉPONSE

Les préfets de comté (XLVI, p. 273).—La charge de *préfet de comté*, du moins le titre, apparaît au Canada en 1840. Cette année-là, le Conseil Spécial, qui tenait alors lieu de gouvernement, divisa le Bas-Canada en vingt districts et créa un mode d'administration municipale avec les officiers suivants : un *warden* (préfet), un greffier et un trésorier nommés par le gouverneur, des conseillers et autres élus par les habitants. Mal accueilli, ce système fut à peine établi.

En 1845 le parlement des Deux-Canadas créa des corporations de *paroisse* et de *canton* avec un conseil de sept membres élus par le peuple ; le conseil devait élire un président appelé *maire*. Les corporations furent remplacées en 1847 par des municipalités de *comté*, dont les officiers étaient des conseillers élus par les habitants des cantons ; le président, choisi encore par les conseillers, s'appelait *maire*.

Le premier juillet 1855, le gouvernement rétablit le système des municipalités de paroisse ou de canton, tout en conservant le conseil de comté avec certaines attributions. Celui-ci était formé de tous les maires des diverses municipalités du comté, avec l'un d'eux comme président sous le titre de *préfet* du comté. C'est le mode qui existe encore.

Avec mes respectueuses salutations,

Victor TREMBLAY, ptre.